



Avis public d'entrée en vigueur

relatif au règlement n° 554-23 intitulé « *Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin d'agrandir l'affectation rurale a même une partie de l'affectation agricole sur le territoire de la ville de Cookshire-Eaton* »

Prenez avis que lors d'une séance du Conseil de la MRC tenue le 21 février 2024, la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-François a adopté le règlement n° 554-23 intitulé « *Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin d'agrandir l'affectation rurale a même une partie de l'affectation agricole sur le territoire de la ville de Cookshire-Eaton* ».

Ce règlement a pour objet d'agrandir l'affectation rurale a même une partie de l'affectation agricole sur le territoire de la ville de Cookshire-Eaton.

Ce règlement a fait l'objet d'un avis attestant qu'il respecte les orientations gouvernementales visées à l'article 53.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le 3 mai 2024.

Ce règlement est en vigueur depuis le 8 mai 2024.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la MRC, à son adresse située au 85, rue du Parc, Cookshire-Eaton (Québec) J0B 1M0.

DONNÉ À COOKSHIRE-EATON, le 27 juin 2024.

Dominic Provost, Directeur général et greffier-trésorier